

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

**de la commission chargée de l'examen du préavis PR10.16PR concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 274'000.- pour la réalisation des
aménagement complémentaires de modération de trafic sur les zones 30 existantes ;
et**

**une demande de crédit d'étude complémentaire de Fr. 140'000.- pour établir le projet
définitif, l'appel d'offre, le devis estimatif sur la base de l'appel d'offre et la mise à l'enquête
publique de la zone 30 du quartier de Floreyres-Bellevue.**

Première Citoyenne, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La commission s'est réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Madame Martine FREY-TAILLARD et de MM. Maximilien BERNHARD, Jean- Marc COUSIN, Nunzio INDULSI, Philippe PAVID, Sylvain PITTET, Alain WILLOMMET et Pascal BLUM désigné comme premier membre et rapporteur. Madame Christine NIGGELER était excusée.

Pour présenter ce préavis, M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD était accompagné de MM. Luc TOMASETTI, urbaniste et Markus BAERTSCHI, architecte de la Ville, chef du service URBAT. Nous les remercions chaleureusement pour les informations qu'ils nous ont fournies sur les aspects techniques de ce préavis, ainsi que sur leur intégration dans les perspectives de modération générale du trafic en ville d'Yverdon-les-Bains et dans le projet AggloY.

Cadre du préavis

Le préavis qui nous est soumis comporte deux volets relatifs aux zones 30 :

- d'une part, l'optimisation de l'aménagement des zones 30 existantes ;
- d'autre part, l'aménagement d'une nouvelle zone 30 dans le secteur critique du chemin de Floreyres – route de Bellevue.

Ces deux projets s'insèrent dans la planification des mesures de modération de trafic à l'horizon 2020 telle qu'elle est présentée dans le plan annexé au préavis (annexe 1). Ils correspondent aux étapes de l'horizon 2010-2011 de ce programme.

Optimisation des zones 30 existantes

Exigée par le Canton, cette optimisation des zones 30 existantes consiste essentiellement en des aménagements complémentaires permettant de garantir le respect des 30 km/h. Il s'agit de signaler l'entrée des zones 30 de façon uniforme, de constituer des décrochements horizontaux en marquant les places de parc, de rétablir la priorité de droite et d'adapter le marquage en conséquence. Globalement, il s'agit donc de modifier la perception visuelle des usagers de ces zones (en particulier des automobilistes).

La mise en place de ces mesures sera accompagnée d'une information et d'une sensibilisation de la population sur le fonctionnement des zones 30 ; elle fera également l'objet d'une évaluation après une année.

Ces aménagements étant légers, ils sont dispensés d'une mise à l'enquête publique. Cela permettra d'effectuer ces travaux rapidement (été 2010 – hiver 2010-2011).

Création et aménagement d'une zone 30 dans le secteur Floreyres-Bellevue

Le trafic de transit et les vitesses pratiquées sur ces deux routes de desserte rendent ce secteur particulièrement critique du point de vue de la sécurité. L'étude complémentaire permettra de faire aboutir le projet, de le chiffrer et d'organiser la réalisation des travaux.

Le projet est esquissé sur les plans annexés au préavis (annexe 3), tandis que les aménagements proposés sont listés à l'annexe 2. Ils comprennent notamment la continuité des trottoirs sur le chemin de Floreyres, des arrêts de bus en milieu de chaussée empêchant le dépassement, l'amélioration des débouchés et l'introduction de la priorité de droite.

Notons que la création de cette nouvelle zone 30 fera l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Discussion

Si les membres de la Commission n'ont pas beaucoup discuté au sujet du premier objet de ce préavis, les questions et remarques ont subitement fusé au sujet de la zone 30 Floreyres-Bellevue !

Certains commissaires ont mis en évidence la difficulté de créer une zone 30 dans des rues si pentues, ainsi que d'assurer la priorité de droite aux débouchés des chemins de desserte. Certains commissaires doutent également de l'opportunité de bloquer la circulation automobile par des arrêts de bus placés en milieu de chaussée. La situation hivernale a également été évoquée.

La Commission a salué la bonne collaboration établie avec Travys dans le cadre des zones 30.

Conclusion

Le présent préavis comprend deux étapes importantes de la politique générale de modération de la vitesse en ville d'Yverdon-les-Bains, à savoir :

- l'amélioration des zones 30 existantes par des aménagements appropriés (signalisation uniforme des entrées de zones, modification de la perception visuelle, adaptation du marquage) et par une information et une sensibilisation des usagers,
- l'étude complémentaire en vue de l'aménagement d'une nouvelle zone 30 dans le secteur critique du chemin de Floreyres – route de Bellevue.

Les investissements nécessaires dans les zones 30 existantes sont légers et permettront d'améliorer significativement le respect de la vitesse et la sécurité dans ces zones. L'étude complémentaire de la zone projetée à Floreyres-Bellevue permettra de mettre en évidence les points critiques soulevés durant la discussion de la commission et de proposer des solutions adaptées à la topologie particulière de ce périmètre (forte pente notamment).

Au vu de ce qui précède, Premier Citoyenne, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, la commission vous propose à l'unanimité, d'adopter l'ensemble des articles du préavis PR09.39PR tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission



Pascal BLUM, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 6 juin 2010